

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A285

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Général

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)ts Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_10

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : **Budget 2016 – Rapport de présentation du Budget Général**
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les élus du Pays d'Aix ont mis en place depuis plusieurs années une démarche de priorisation des politiques publiques et engagé leurs actions autour de trois axes forts : la proximité, la gestion raisonnée des ressources communautaires et le rayonnement du territoire.

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le présent rapport de présentation du Budget principal 2016, qui doit constituer la base pour construire le futur budget métropolitain.

Exposé des motifs :

La préparation budgétaire 2016 s'inscrit dans le contexte particulier de création de la Métropole au 1^{er} janvier 2016.

Le projet de Budget 2016 a été élaboré dans un contexte de restriction budgétaire en respectant la consigne politique fixée, à savoir la présentation par chacun des territoires d'un budget équilibré.

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET GENERAL

EXERCICE 2016

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

INTRODUCTION

<u>PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2016</u>	page 5
I. <u>L'équilibre de la section de fonctionnement</u>	page 5
1. Les recettes de fonctionnement	page 6
2. Les dépenses de fonctionnement	page 9
II. <u>L'équilibre de la section d'investissement</u>	page 15
1. Les dépenses d'investissement	page 15
2. Les recettes d'investissement et le mode de financement	page 17
<u>PARTIE 2 : LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE</u>	page 18
I. <u>Synthèse par politique publique</u>	page 19
II. <u>Le budget 2016 par politique communautaire</u>	page 20
1. Le soutien aux communes membres	page 20
2. Le développement économique, agricole et touristique	page 21
3. L'aménagement du territoire	page 23
4. L'équilibre social de l'habitat	page 24
5. La politique de la ville	page 25
6. L'enseignement supérieur	page 26
7. La valorisation et préservation du cadre de vie	page 27
8. La culture	page 27
9. Les sports	page 28

INTRODUCTION

Ce projet de budget du territoire du Pays d'Aix, sincère et équilibré, a été élaboré dans le cadre de la démarche de priorisation des politiques engagée depuis plusieurs années, avec une volonté de :

- ✓ de maîtrise des dépenses publiques ;
- ✓ de la poursuite des engagements pris en terme d'investissement sur le territoire ;
- ✓ de la solidarité nécessaire en direction des communes membres.

Le Pays d'Aix entend cette année encore conjuguer la réalisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Ce premier budget métropolitain, qui s'articule autour d'un budget central métropolitain, d'états spéciaux par territoire et de budgets annexes, doit permettre d'assurer la continuité de l'action par les territoires de façon efficace, efficiente et économe.

Ainsi, le schéma d'organisation de la métropole doit reposer sur les conseils de territoire qui constituent les six piliers de la métropole pour son administration, son fonctionnement et l'exercice de ses compétences.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, qui attribuent des compétences aux conseils de territoire, celles-ci sont exercées de façon décentralisée. A ce titre, les conseils de territoire doivent disposer d'une véritable autonomie d'administration en termes de conduite de projet, de gestion des ressources humaines....

PARTIE 1 : L'ELABORATION DU BUDGET 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, la collectivité devra utiliser le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Cette instruction budgétaire s'applique pour la Métropole Aix Marseille Provence.

Ce budget est élaboré à périmètre de compétences constant. Les grandes masses sont les suivantes :

	B.P. 2015	2016
Fonctionnement	301 626 000	303 150 000
Investissement	192 511 000	222 187 922
BUDGET TOTAL (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	494 137 000	525 337 922
Revolving – Écritures de régularisation	10 000 000	
BUDGET TOTAL	504 137 000	525 337 922

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre budgétaire 2016 a été élaboré en tenant compte des ressources fiscales supplémentaires générées par le pays d'Aix au niveau métropolitain.

Ainsi la section de fonctionnement s'équilibre ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
	2016		2016
Charges de structure	8 999 740		
Dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires	30 281 000	Dotation de gestion du territoire	296 315 000
Charges de personnel	35 550 000	Produits liés à l'exercice des politiques communautaires	6 835 000
Reversement aux communes	164 700 000		
Intérêts de la dette	4 000 000		
Autres dépenses	150 000		
FPIC	3 300 000		
Dotations aux amort. / prov.	55 500 000		
Total dépenses	302 480 740	Total recettes	303 150 000

AUTOFINANCEMENT BRUT	669 260
-----------------------------	----------------

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 303,1 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent la dotation de gestion de fonctionnement du territoire ainsi que les produits liés à l'exercice des politiques communautaires.

Nous verrons ci-dessous la méthode retenue pour la détermination de la dotation de gestion du territoire.

1.1 LA DOTATION DE GESTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de chaque Conseil de territoire sont détaillées dans l'état spécial du territoire.

Les recettes de fonctionnement dont dispose le conseil de territoire sont constituées d'une dotation de gestion du territoire fixée par l'organe délibérant de la Métropole ainsi que des recettes liées à l'exploitation des services publics en vertu des compétences qu'il exerce.

La Dotation de gestion de fonctionnement a été déterminée en tenant compte des ressources fiscales supplémentaires générées par le pays d'Aix au niveau métropolitain.

Les hypothèses retenues au niveau de la fiscalité locale sont les suivantes :

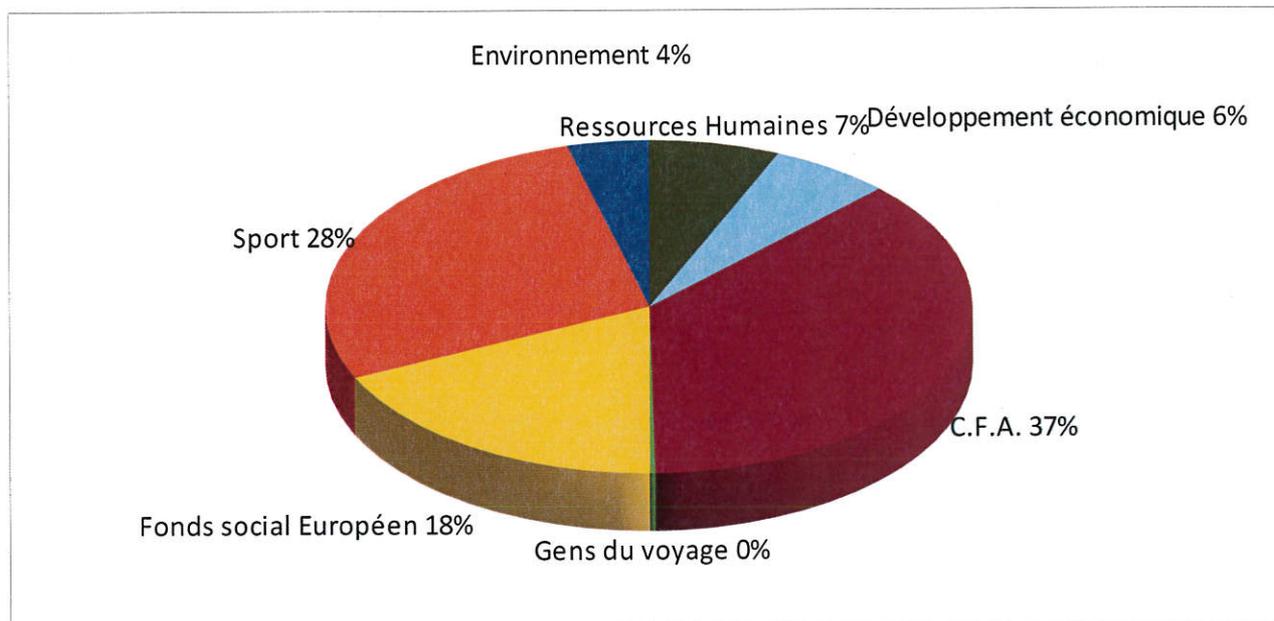
- lissage de la Taxe d'Habitation sur 12 ans avec harmonisation de la politique d'abattements
- lissage de la Taxe Foncière sur 12 ans
- lissage de la CFE sur 3 ans

Cette dotation de gestion se décompose ainsi :

	B.P. 2015	2016	% évolution
Contributions directes			
Contribution Foncières des entreprises	54 000 000	57 600 000	6,7%
CVAE	35 855 000	35 000 000	-2,4%
Taxe sur le Foncier Bâti	-	1 200 000	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	500 000	580 000	
Taxe d'Habitation	51 000 000	54 000 000	5,9%
Imposition Forfaitaire/Entreprises de Réseaux	3 800 000	3 800 000	0,0%
Taxe sur les Surfaces Commerciales	5 850 000	6 000 000	2,6%
Etat - Compensations			
FNGIR	52 285 000	52 285 000	0,0%
Dotation de Compensation réforme TP (DCRTP)	27 500 000	27 500 000	0,0%
Etat - Compensation exonérations	2 600 000	2 000 000	-23,1%
DGF	53 400 000	55 500 000	
Autres recettes			
Reversement Budget annexe SPED	850 000	850 000	0,0%
TOTAL DOTATION DE GESTION	287 640 000	296 315 000	3,0%

1.2 LES PRODUITS LIÉS À L'EXERCICE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les produits des services représentent 2 % des recettes de fonctionnement et sont répartis ainsi :

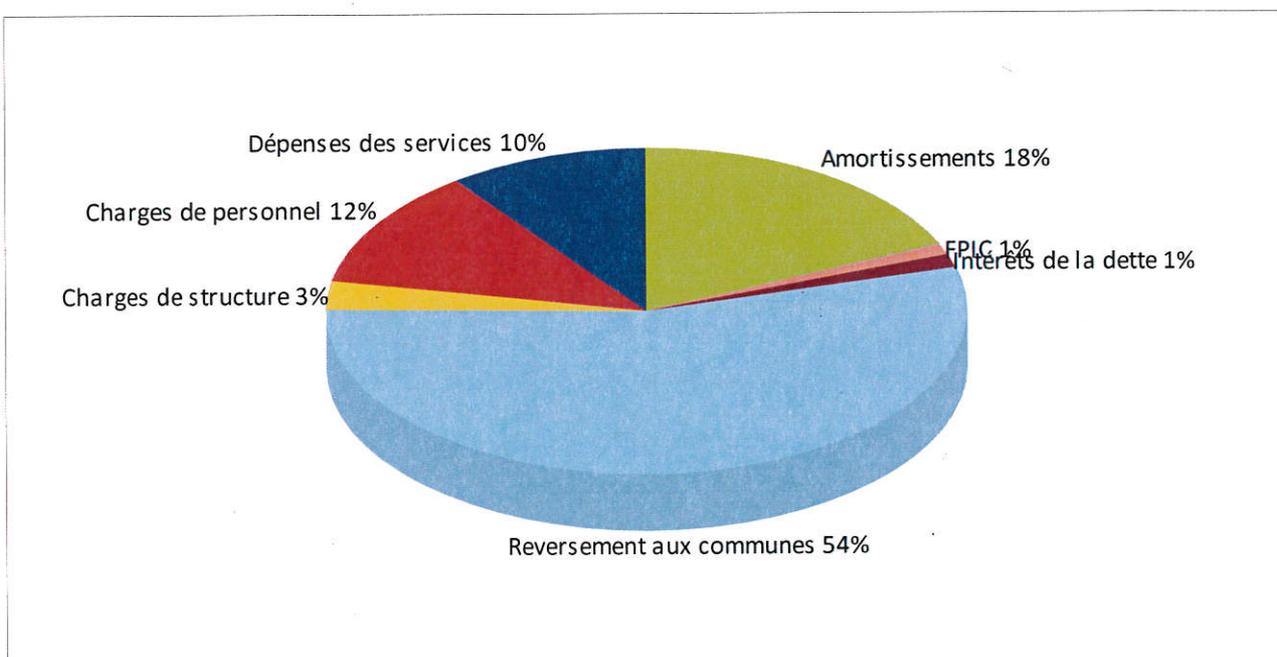


	B.P. 2015	2016	% évolution
Cadre de vie : Environnement	238 500	277 000	16,1%
Sport	1 887 000	1 901 000	0,7%
Culture	2 076 000	0	-100,0%
Fonds social Européen	1 160 500	1 237 000	6,6%
C.F.A.	2 535 000	2 535 000	0,0%
Transports scolaires	5 685 000	0	-100,0%
Gens du voyage	0	20 000	
Développement économique	404 000	415 000	2,7%
Autres recettes	850 000	0	-100,0%
Ressources Humaines	0	450 000	
Total recettes de fonctionnement	14 836 000	6 835 000	-53,9%

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 302,5 M€

En 2016, les dépenses de fonctionnement sont sensiblement égales à celles de 2015 et se répartissent ainsi :

	B.P. 2015	2016	% évolution
Charges de structure	9 467 400	8 599 740	-9,2%
Dépenses liées à l'exercice des politiques	50 935 800	30 681 000	-39,8%
Charges de personnel	38 168 000	35 550 000	-6,9%
Reversements aux communes	151 200 000	164 700 000	8,9%
Intérêts de la dette	3 000 000	4 000 000	33,3%
Autres dépenses	650 000	150 000	-76,9%
FPIC	3 100 000	3 300 000	6,5%
Dotation aux amort./prov.	44 605 000	55 500 000	24,4%
Total dépenses de fonctionnement	301 126 200	302 480 740	0,4%



2.1 LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Compte tenu des transferts de compétence opérés en 2015, l'attribution de compensation des communes s'établit à 161,2 M€ pour 2016.

La DSC, quant à elle, est stable par rapport à 2015 et s'élève à 3,5 M€.

2.2 LES CHARGES DE STRUCTURE

Les charges de structure représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la CPA (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, fonctionnement des services administratifs...). Elles correspondent aux moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires. Ainsi, plusieurs directions agissent de manière transversale :

	B.P. 2015	2016	% évolution
Bâtiments communautaires	675 600	760 200	12,5%
Moyens généraux	2 200 000	1 785 000	-18,9%
Juridique	3 521 000	2 950 000	-16,2%
Contrôle de gestion	30 000	30 000	0,0%
Informatique et Télécoms	1 080 000	1 595 040	47,7%
Communication	1 811 000	1 354 000	-25,2%
Risques	149 800	125 500	-16,2%
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	9 467 400	8 599 740	-9,2%

N.B. : Les charges de structure ne comprennent pas les charges de personnel

Le montant de ces charges est estimé à **8,6 M€** pour 2016 soit une baisse par rapport à 2015 (-9,2 %) du fait des transferts d'équipement aux communes opérés fin 2015.

➤ Les bâtiments communautaires :

Au titre de sa mission de gestion du patrimoine bâti, la direction des bâtiments assure l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements des bâtiments communautaires en qualité de propriétaire ou locataire, d'exploitant ou de gestionnaire.

➤ Les Systèmes d'Information, Télécommunication, Administration Électronique :

La DSIT assure les prestations récurrentes (téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, prestations d'assistance nécessaires au fonctionnement des systèmes informatiques des services de la CPA, consommables informatiques) et investit également sur divers domaines, notamment au travers du développement des progiciels et de projets transversaux comme extranet...

➤ Les affaires juridiques, commande publique et assemblées :

Il s'agit notamment des frais inhérents aux loyers d'immeubles, aux charges locatives, aux primes d'assurances ainsi qu'aux frais de publicité (annonces légales).

➤ Les moyens généraux :

Cette direction gère les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services, au fonctionnement transversal de l'établissement et à la gestion des équipements matériels communautaires. Les prestations en interne sont calculées au plus juste afin de permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

- fonctionnement courant des services : documentation, fournitures, frais postaux, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...
- fonctionnement transversal de l'établissement : prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...

➤ Communication et information :

Outil indispensable à une collectivité, la communication territoriale doit servir des objectifs et une stratégie pour informer le citoyen sur les actions de la CPA au travers de différents supports de communication.

2.3 LES DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

	BP 2015	2016	% évolution 2016-2015
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	7 336 200	7 462 864	1,7%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (1)	14 327 000	1 402 000	-90,2%
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	446 300	849 636	90,4%
POLITIQUE DE LA VILLE	3 976 750	4 178 292	5,1%
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	2 105 800	1 849 100	-12,2%
CULTURE (2)	13 114 000	5 173 200	-60,6%
SPORTS	9 017 000	9 109 908	1,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	236 750	400 000	69,0%
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	209 000	89 000	-57,4%
RELATIONS INTERNATIONALES	167 000	167 000	0,0%
TOTAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	50 935 800	30 681 000	-39,8%

N.B. : Les dépenses des politiques communautaires ne comprennent pas les charges de personnel

(1) : transfert des charges relatives au transport scolaire sur le Budget annexe TPU.

(2) : transfert d'équipements culturels et de subventions aux communes membres.

Les dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires sont en forte diminution de 39,8 % par rapport à 2015. Cette diminution provient essentiellement du transfert des charges relatives au transport scolaire du Budget Général vers le Budget Annexe des Transports Urbains. La baisse résulte également des transferts des subventions et des équipements vers les communes membres.

2.4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles sont estimées à 35,5 M€, soit 12 % du budget total de fonctionnement et diminuent de 8 % par rapport à 2015.

Cette diminution provient principalement des transferts d'équipements vers les communes membres.

Cette estimation est réalisée en tenant compte, comme chaque année, de l'évolution de carrière des agents titulaires (GVT), de la rémunération des non titulaires, des modifications de positions administratives.

Les charges de personnel par politique publique et administration générale se répartissent ainsi :

	2016
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE TOURISTIQUE	2 316 900
<i>dont opération d'aménagement</i>	<i>257 890</i>
<i>dont insertion/emploi</i>	<i>686 450</i>
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 711 500
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	294 000
POLITIQUE DE LA VILLE	3 951 900
<i>dont C.F.A.</i>	<i>3 876 300</i>
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	1 346 100
CULTURE	1 220 200
SPORTS	10 148 100
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	267 000
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	799 600
RELATIONS INTERNATIONALES	161 700
ADMINISTRATION GENERALE (DSIT, Bâtiments, Moyens Généraux, Communication, Finances, RH...)	13 333 000
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	35 550 000

Les grandes masses d'évolution des dépenses de personnel entre 2015 et 2016 sont les suivantes :

Effets reports de 2015 sur 2016

La projection en année pleine (effet report de 8 mois) du régime indemnitaire des agents de catégorie C des filières technique, culturelle et sportive pour un coût annuel de **180 000 €**.

La projection en année pleine (effet report de 10 mois) du régime indemnitaire des agents de catégorie A et B pour un coût annuel de **324 000 €**.

L'effet report du GVT 2015 pour un coût annuel de **160 000 €**.

La reconduction de dispositifs réglementaires et la projection en année pleine (effet report) des mesures prises au cours de l'année 2015 en matière de recrutement et d'évolution de rémunération des contractuels pour un coût annuel de **217 000 €**.

Evolutions réglementaires 2016

L'application de nouveaux taux de contributions patronales à effet du 1^{er} janvier 2016 pour les caisses de sécurité sociale et caisses de retraite pour un montant de **24 000 €**.

La mise en œuvre de dispositifs réglementaires tels que la réévaluation d'1 point d'indice majoré et l'intégration de 5 points d'indice majoré dans le régime indemnitaire des agents de catégorie B, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un coût chargé évalué à **28 000 €**.

La prévision d'impact des négociations salariales sur la valeur du point d'indice de la FPT, sur 7 mois de l'exercice 2016, pour un coût chargé évalué à **114 000 €**.

Mesures CPA 2016

Le GVT de l'année 2016 et l'évolution de rémunération des contractuels pour un coût annuel de **365 000 €**.

La mise en œuvre des recrutements prévus en 2016 pour un coût chargé évalué à **136 000 €**.

La prévision de la mise en œuvre de la prévoyance, dont le projet est acté dans le cadre du dialogue social, pour un montant annuel brut de **70 000 €**.

Le coût du secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme désormais effectué par le CDG 13 estimé à **5 000 €**.

Par ailleurs, diverses mesures permettent de générer des économies sur les charges de personnel hors masse salariale à hauteur de **349 500 €** : FIPHFP, FNC, MAD, ...

Transferts

Les transferts de personnel du Bois de l'Aune et du Musée vers la ville d'Aix, et des piscines d'été de Cabriès et d'Aix - Val de l'Arc s'élèvent à **4 130 000 €**.

Les postes pour la médiathèque des Carmes à Pertuis par transferts et par créations représentent un coût chargé de **700 000 €** en année pleine (montant hors déduction de la partie de la CLECT dédiée au personnel de **240 866 €**).

Sans l'effet des transferts ascendants (Pertuis) et descendants (Bois de l'Aune, Musée et piscines d'été), le budget 2016 serait de 38 533 675 €, soit une hausse à effectif constant de 2,89 % par rapport au budget réalisé prévisionnel 2015.

2.5 LES AUTRES DÉPENSES

Il s'agit principalement des dotations aux amortissements (**55 M€**), des charges d'intérêts inhérentes à l'emprunt (**4 M€**) et du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**3,3 M€**).

Sur les 55 M€ d'amortissements, notons que 47 M€ correspondent aux amortissements des fonds de concours aux communes et subventions d'équipement.

L'augmentation du service de la dette correspond à la montée en puissance du recours à l'emprunt lié à la concrétisation de la politique de dynamisation des investissements.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 222,2 M€ et se répartit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
	2016		2016
Capital de la dette	14 000 000	Autofinancement brut	669 260
Total dette	14 000 000	Ressources propres	3 000 000
Dépenses d'équipement	202 187 922	Total ressources propres	3 669 260
Dépenses imprévues	1 000 000	Dotations aux amortissements	55 500 000
Acquisitions foncières	5 000 000	Subventions/Participations	1 411 000
		Emprunt	161 607 662
Total dépenses d'investissement	222 187 922	Total recettes d'investissement	222 187 922

NB : hors écritures relatives aux emprunts assortis d'une option de tirage sur opérations de trésorerie

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1.1 LA DYNAMISATION DES INVESTISSEMENTS : 202 M€

2015 a été une année importante pour la concrétisation des décisions résultant de la démarche de dynamisation engagée fin 2013. Il s'agissait en effet de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de transport, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire son Projet d'aménagement et de Développement Durable en privilégiant :

- les investissements structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU ;
- le soutien au monde économique et au logement des actifs ;
- la réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport, la culture ou l'économie.

Dans ce cadre on pourra rappeler :

- le lancement de la deuxième tranche d'extension du stade Maurice David, les validations de programme pour la rénovation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence et de la piscine à Pertuis ;

- le lancement de l'opération « ZAC Cap Horizon » à Vitrolles ;
- la construction de la médiathèque de Pertuis
- la construction de la piscine de Venelles
- la décision de participer à la réalisation de la première tranche de l'échangeur A8-A51
- la validation du programme de la SMAC sur le quartier de la Constance
- le lancement du projet du palais des sports sur le site des Trois Pigeons

En parallèle aux actions portées directement par la communauté, la CPA soutient ainsi l'activité par un renforcement des participations aux investissements tant communaux que des partenaires publics au travers de :

- **La poursuite des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement** entre la CPA et ses communes membres.
- **La mise en œuvre de contrats de partenariat avec les institutions partenaires** afin de permettre l'amélioration et la réalisation d'infrastructures routières telles que les déviations routières indispensables à notre territoire (le contrat passé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône porte ainsi sur la réalisation de près de 40 millions d'euros de travaux de déviations routières), la modernisation de la ligne ferroviaire Aix Marseille et la participation à la réhabilitation du centre hospitalier d'Aix-Pertuis.

La demande consolidée des crédits d'investissement pour 2016 s'élève à 202 M€, hors remboursement en capital de la dette.

1.2 LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 14 M€

Le remboursement en capital de la dette devrait être de l'ordre de 14 M€ en 2016 (cf page 16).

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET LE MODE DE FINANCEMENT

Les recettes d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre par les recettes suivantes :

- Autofinancement brut : 669 K€
- FCTVA : 3.0 M€
- Amortissements : 55.5 M€
- Subventions d'investissement : 1.4 M€

Le recours à l'emprunt (161.6 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

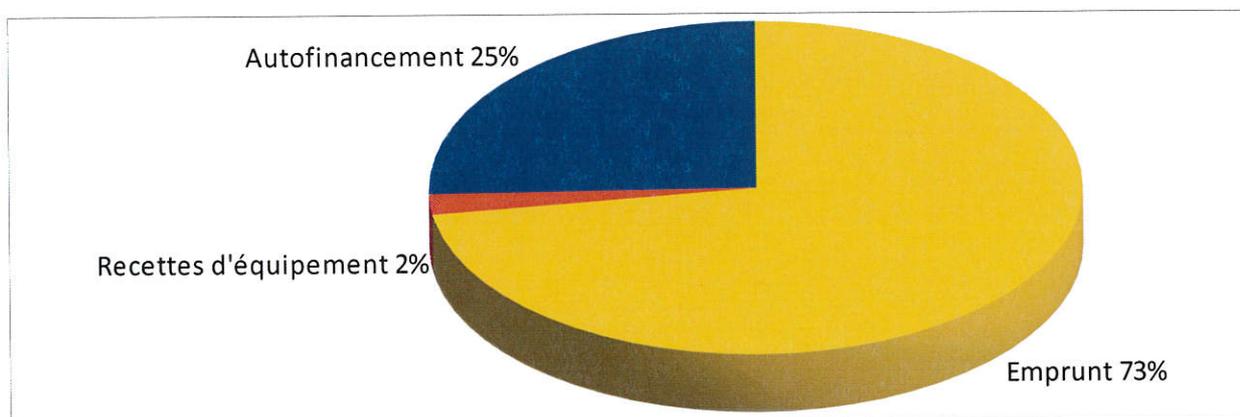
Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le financement de l'investissement

Les investissements seront ainsi financés en 2016 :

	Part Ressources (en M€)	Part Ressources (en%)
Autofinancement (*)	56 169 260	25%
Recettes d'équipement (Subventions et FCTVA)	4 411 000	2%
Emprunt	161 607 662	73%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015	222 187 922	100%

* La notion d'autofinancement correspond à : autofinancement brut + dotations aux amortissements

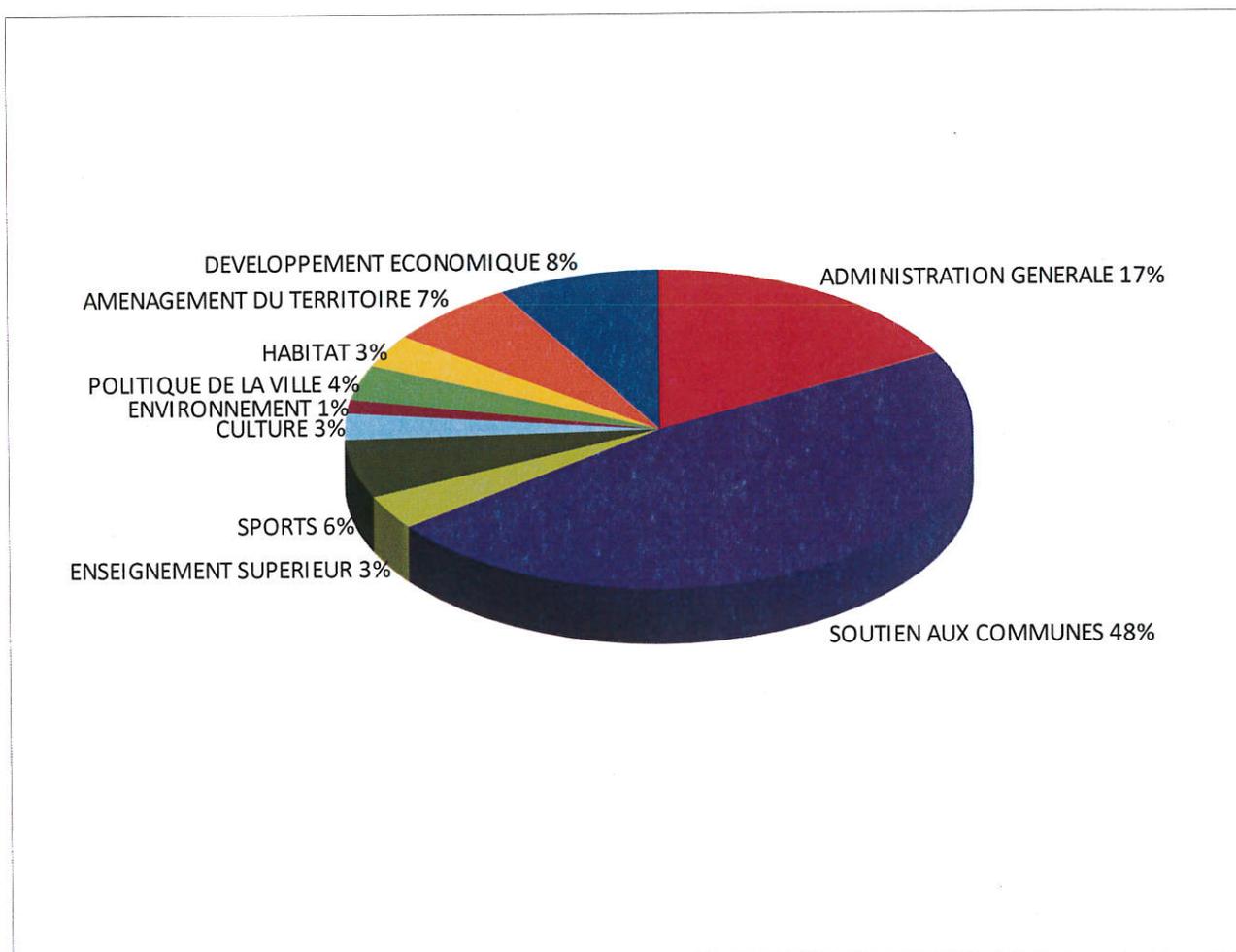


PARTIE 2 : LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

L'action communautaire est menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels. Elle coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

I. SYNTHÈSE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La répartition des dépenses inscrites au budget 2016 est la suivante :



2016				
POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	9 779 764	415 000	27 493 897	41 000
dont Charges de personnel	2 316 900			
Opérations d'aménagement (3B)	50 000		2 925 697	
Requalifications (3C)	500 000		9 886 200	16 000
Affaires générales et actions économiques (3A)	3 791 000	415 000	3 995 000	25 000
Agriculture (3D)	741 500		1 215 000	
Valorisation du territoire ITER (3I)	218 000		9 050 000	
FISAC (3F)	871 461			
Tourisme (3T)	1 290 903		422 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 113 500	20 000	26 067 272	420 000
dont Charges de personnel	1 711 500			
Prospective et Aménagement de l'Espace (5C)	1 025 000		108 952	
Cellule observatoire (17)	75 000			
Grands projets structurants (6D)	6 000		7 119 320	
Aménagements de voiries (5D)			1 750 000	
Entrées de ville - Travaux (5A)			12 610 000	120 000
Gens du Voyage (7B)	296 000	20 000	2 620 000	300 000
Infrastructures (6B)			1 774 000	
Déplacements (6C)			85 000	
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	1 143 636	-	13 386 260	900 000
dont Charges de personnel	294 000			
Aide à la Pierre (7)			900 000	900 000
Habitat (7A)	849 636		12 486 260	
POLITIQUE DE LA VILLE	7 990 500	3 772 000	7 672 313	-
dont Charges de personnel	3 951 900			
Politique de la ville (7C)	695 000		7 620 313	
Insertion /Emploi (8)	1 620 700			
Fonds social Européen (9)	1 240 000	1 237 000		
Centre Formation des Apprentis (10)	482 900	2 535 000	52 000	
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	3 320 700	277 000	2 657 898	50 000
dont Charges de personnel	1 346 100			
Énergie (1DR)	320 000	117 000	350 000	
Écologie Urbaine (1D)	437 300	10 000	340 000	
Forêt (1DN)	1 091 800	150 000	974 000	50 000
Gestion des déchets			978 898	
Direction des risques (1R)	125 500		15 000	
CULTURE	6 240 200	-	5 298 412	-
dont Charges de personnel	1 220 200			
Culture (2C)	5 020 000		5 298 412	
SPORTS	16 324 100	1 901 000	9 868 000	-
dont Charges de personnel	10 148 100			
Sport (1I)	6 176 000	1 901 000	9 868 000	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	667 000	-	14 458 160	-
dont Charges de personnel	267 000			
Enseignement supérieur (14)	400 000		14 458 160	
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	165 588 600	-	43 560 000	-
dont Charges de personnel	799 600			
Finances : AC + DSC	164 700 000			
Cellule appui aux communes (15)	54 000		43 330 000	
Missions handicap (16)	35 000		230 000	
RELATIONS INTERNATIONALES	328 700	-	-	-
dont Charges de personnel	161 700			
Mission Partenariat Europe (12)	137 000			
Relations Internationales et Humanitaires (13)	30 000			
ADMINISTRATION GENERALE	25 034 040	450 000	51 725 710	-
dont Charges de personnel	13 333 000	450 000		
Affaires juridiques, Commande publique (2J)	2 950 000			
DSIT (2B)	1 595 040		2 475 500	
Moyens généraux (2A)	1 785 000		340 000	
Bâtiments	3 987 000		48 796 210	
Contrôle de gestion (2D)	30 000			
Communication (11)	1 354 000		114 000	
TOTAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	239 530 740	6 835 000	202 187 922	1 411 000

II. LE BUDGET 2016 PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Les politiques communautaires adoptées s'articulent autour d'une segmentation stratégique pour intensifier le dialogue interne, favoriser la coopération permanente entre les directions contribuant aux mêmes objectifs et par conséquent offrir le meilleur service possible à nos usagers.

1. LE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES : 209,1 M€

✓ Les fonds de concours

La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il s'agit d'une participation en faveur de :

- la réalisation de certains équipements communaux ;
- la mise en accessibilité aux personnes handicapées (fonds de concours incitatifs) ;
- la réalisation des projets communaux structurants sur une durée de 5 ans (Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement des projets).

D'autres fonds de concours incitatifs sont également attribués aux communes notamment dans les secteurs culturels et sportifs ; ils sont intégrés aux politiques publiques respectives.

✓ Les reversements aux communes

Le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres pour 2015 s'élève à 161,2 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire représente une somme globale de 3,5 M€.

2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE : 37,3 M€

✓ L'aménagement et l'entretien des zones d'activités

La collectivité réalise des opérations d'aménagement et d'entretien des zones d'activités.

La CPA poursuit également les opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la communauté.

✓ L'innovation et le développement des entreprises

La CPA mène des actions en faveur de l'innovation et du développement des entreprises avec pour objectif de :

- favoriser la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation technologique ainsi que les filières industrielles porteuses de croissance et de création d'emplois ;
- favoriser l'attractivité du territoire et l'ancrage territorial des entreprises ;
- faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et participer à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire.

✓ Le commerce et l'artisanat

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ;
- les actions de soutien aux associations de proximité ;
- les actions de communication et de promotion du commerce et de l'artisanat local.

✓ French Tech

En s'impliquant dans la dynamique French Tech, aux côtés de la Ville de Marseille, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, et avec la ville d'Aix-en-Provence, il s'agit pour la CPA d'accompagner et de structurer l'écosystème du numérique, de favoriser l'innovation tant en termes d'infrastructures que de services proposés au grand public, de rayonner à l'international, de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs/artistes, start-up, projets innovants et programmes collaboratifs et de former et favoriser l'emploi.

✓ La valorisation du territoire ITER

La CPA est associée au programme ITER, expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale. L'engagement financier s'élèvera à 9M€ en 2016, auxquels s'ajoute une participation au financement du programme de la Cité des Énergies à Cadarache, ainsi qu'au dispositif de soutien au logement des personnels du chantier.

✓ Le développement agricole

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques avec les objectifs suivants pour 2016 :

- Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix ;
- Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles.

✓ Le développement touristique

La collectivité veut valoriser les atouts touristiques du territoire en s'engageant avec des professionnels afin de créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT) permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et permet de développer l'économie touristique avec 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

La CPA s'engage, à travers un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, à mettre en œuvre les actions structurantes définies dans le SDT et à soutenir l'animation du réseau des offices du tourisme du Pays d'Aix.

3. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 29,2 M€

✓ Les grands projets structurants

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à de grands projets structurants comme :

- le développement des infrastructures ferroviaires : projet de Ligne Nouvelle PACA, modernisation de la ligne Aix-Marseille, ouverture aux voyageurs de la ligne Pays d'Aix - Etang de Berre ;
- les projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires (suppression du passage à niveau de la Calade, élargissement du Pont Rail de Trets...) ;
- les projets routiers structurants : aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix.

✓ Les entrées de ville

Les actions pour 2016 concernent la poursuite des opérations d'entrées de Ville sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement.

✓ L'accueil des gens du voyage

La CPA crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage révisé au 10 janvier 2012. Un maximum de 11 aires réparties sur 11 secteurs géographiques et un terrain pour le stationnement des grands passages incombent à la collectivité.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix en Provence, Bouc Bel Air/Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau et Pertuis.

Il conviendra également de construire les 6 autres aires incombant à la CPA, dont celle de Gardanne.

4. L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : 14,5 M€

La mise en œuvre de cette compétence sur l'année 2016 a plusieurs objectifs :

✓ **Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux au travers :**

- des aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements : la CPA poursuit sa politique d'attribution de subventions en complément des aides publiques au logement.

- des garanties d'emprunts à destination des organismes de logements sociaux : par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

✓ **Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation des centres anciens avec pour objectif la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements**

La CPA poursuit ainsi son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades.

Elle poursuit également son soutien aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH.

✓ **Favoriser l'accession sociale à la propriété :**

La CPA a mis en place un soutien financier, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec les banques, en complément des prêts aidés afin d'améliorer la solvabilité des jeunes ménages « primo-accédants ».

✓ **Soutenir la production de logements sociaux** à travers le Fonds de concours incitatif « Aménagement-habitat ».

✓ **Poursuivre la mission de l'observatoire** du territoire du Pays d'Aix.

5. LA POLITIQUE DE LA VILLE : 15,6 M€

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) assure le suivi du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Trois opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence Politique de la Ville :

- les opérations ANRU d'Aix en Provence et de Vitrolles
- la nouvelle concession d'aménagement portant sur le cœur de ville de Pertuis.

✓ **Aide pour l'amélioration de la qualité de service dans les quartiers d'habitat social**

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité ; ainsi, la CPA apporte son soutien aux opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers par la mise en accessibilité des entrées d'immeubles et la mise en place d'espaces de pré collecte.

La CPA verse également des subventions exceptionnelles aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux au sein des sites en politique de la ville.

✓ **Prévention de la délinquance**

La CPA s'engage dans cette politique à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans :

- le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes
- le domaine de la médiation
- le domaine de la prévention des conduites à risques
- le domaine de l'information et de la communication

✓ **Emploi et Insertion**

La politique mise en œuvre par la CPA a pour but de favoriser le retour à l'emploi, les actions d'insertion professionnelle et les formations.

La collectivité met en place :

- Une politique de subventionnement d'opérations œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion qui sont portées par des structures associatives ou d'autres organismes de droit public et privé.
- Des cotisations aux structures et réseaux œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi. La CPA apporte une cotisation à Sud Lubéron, seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire.
- Des aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public. Il existe 24 Bureaux Municipaux Emploi sur les 36 communes et la professionnalisation de ces acteurs s'améliore chaque année afin de permettre l'accueil du public et d'adapter une orientation selon les besoins.

✓ **Le Centre de Formation des Apprentis (CFA)**

La CPA s'investit dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes en proposant un CFA qui met l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

Une nouvelle construction permettant l'accueil du CFA, localisée sur Aix en Provence, à Plan d'Aillane, est prévue. L'année 2016 permettra, dans le cadre d'une conception-réalisation, de désigner l'équipe en charge de la maîtrise d'ouvrage. L'ouverture du nouveau CFA est projetée en septembre 2019.

6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET SANTE: 15,1 M€

La compétence Enseignement supérieur et Recherche s'articule autour de trois axes :

- Participer à la modernisation des infrastructures d'enseignement, de recherche, d'accueil et d'hébergement des étudiants dans le cadre du CPER ou du Plan Campus
- Développer la relation entre E.S.R. et monde économique
- Soutenir des opérations de valorisation de la recherche et des actions de communication.

En 2016, année de lancement du nouveau CPER 2015-2020, la CPA met l'accent sur plusieurs grands projets :

- ✓ construction de logements étudiants (Arc de Meyran, Jas de Bouffan et Félibre)
- ✓ achèvement d'opérations inscrites au précédent CPER (site Saporta)
- ✓ lancement des premières opérations inscrites au CPER 2015-2020 de réhabilitation d'espaces d'enseignement et de recherche à l'ENSAM, site Isaac et site Montperrin

Concernant le volet « santé », la CPA participe à deux opérations du CHIAP en 2016 :

- construction du nouveau parking avenue Solari
- lancement des travaux concernant les opérations immobilières inscrites au projet d'établissement (COPERMO)

7. LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE : 6 M€

✓ La préservation de l'environnement

La collectivité continue à agir en 2016 pour le développement durable dans ces domaines de compétence. Elle investit en particulier sur la protection de la forêt contre les incendies et les requalifications de décharges brutes communales.

8. LA CULTURE : 11,5 M€

La politique culturelle est organisée selon trois orientations :

- ✓ *Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement*
- ✓ *Mettre la culture à la portée du plus grand nombre*
- ✓ *Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine*

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique et économique et de ce fait la collectivité continuera en 2016 à apporter son soutien financier :

- à un grand nombre d'associations à vocation culturelle : Festival d'Art lyrique, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque... .
- aux communes :

- pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels (Fonds de concours équipements culturels)
- pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine dans le cadre du plan patrimoine (Fonds de concours d'aide aux communes)

Le territoire poursuivra en 2016 ses investissements à destination des équipements culturels communautaires tels que :

- La Médiathèque de Pertuis : l'ouverture est prévue pour septembre 2016
- La Salle pour les Musiques Actuelles : l'attribution du marché de conception-réalisation fin 2015 permettra le lancement du projet dès 2016 pour une livraison prévue courant 2018. Le coût de l'opération est estimée à 20 M€.

9. LES SPORTS : 26,2 M€

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion.

La collectivité, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire au travers :

- de ses piscines communautaires : le nouveau centre aquatique de Venelles sera ainsi livré en 2016 ; les requalifications lourdes ou reconstructions des piscines de Pertuis et d'Aix en Provence (Yves Blanc) débiteront en 2016.
La reconstruction de la piscine de Lambesc verra en 2016 l'aboutissement du concours de maîtrise d'oeuvre.
La maîtrise d'oeuvre pour la piscine Plein Ciel à Aix en Provence sera lancée et les études de programmation de la piscine de Vitrolles destinée à remplacer la piscine actuelle du Liourat seront lancées.
- du lac de Peyrolles
- du stade Maurice David : les travaux d'extension à 9 000 places se poursuivront en 2016 pour une livraison en 2018 (estimation de l'opération à 12 M€).
- du soutien aux activités sportives : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

- du PRODAS : le territoire soutient les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires des villes d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis et Gardanne.
- du soutien aux communes : il s'agit des fonds de concours incitatifs aux communes pour la rénovation et la construction d'équipements sportifs afin de rattraper les retards de divers bassins de vie de la Communauté.

Enfin, la construction du palais des Sports pourra démarrer dès début 2016 pour une livraison au deuxième semestre 2017, avec parallèlement le lancement d'une procédure de DSP pour sa gestion. Le montant total de l'investissement est estimé à 72 M€.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le présent rapport de présentation du Budget Principal 2016 ;
- **GARANTIR** que ce budget est sincère et équilibré à l'instar du budget des années précédentes qui ont permis à la CPA de présenter une situation financière particulièrement saine avec néanmoins un haut niveau d'intervention de ses politiques publiques ;
- **DEMANDER** à l'exécutif de la Métropole Aix Marseille Provence que ces évaluations de dépenses soient reprises dans l'état spécial du territoire du Pays d'Aix en vue d'assurer la poursuite des engagements financiers de la CPA en faveur d'un bon développement territorial.

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Général

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTROUX Lucien - Alexandre - L'ENFANT Jaike

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - de BUSSCHERE Charlotte

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015